



EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation

17 Juin 2020

~~~~~

Date d'affichage

17 Juin 2020

~~~~~

Nombre de conseillers

~~~~~

En exercice 29

Présents 28

Votants 29

**CONSEIL MUNICIPAL**  
**SEANCE DU 24 JUIN 2020 A 20 H 00**

**La séance est présidée**  
**par Madame Sylvie BUTIN, Maire.**

**ÉTAIENT PRESENTS :**

Mesdames BUTIN – LANGE - BIEN – MATHIEU – DUBOIS – VIRASSAMY PADEYEN  
LAQUIEZE - ABITBOL - PIRSON – LEGER – CHARPENTIER – BECRET -  
GOUVENAUX - PEREZ

Messieurs GAINETTE - GAUMONT - BRUNI – MAÏDA – CHAUFFERT – PIGNY –  
HATAT – DOMANGE - CHERRONNET – LOMBARD - DECLUY – LEGER – KISKELL  
KAPPE SOPIO

**POUVOIR :**

Madame Rose-Marie LAINÉ à Monsieur François GAINETTE

**SECRETAIRE DE SEANCE :**

Monsieur Éric DECLUY a été désigné secrétaire de séance.

~~~~~

Le procès-verbal de la séance du 10 Juin 2020 a été approuvé à l'unanimité

**N° 20.1889 – OBJET : EXONERATION DE LA TAXE LOCALE
SUR LA PUBLICITE EXTERIEURE « TLPE » 2020.**

**N° 20.1889 – OBJET : EXONERATION DE LA TAXE LOCALE
SUR LA PUBLICITE EXTERIEURE « TLPE » 2020.**

Par délibération n° 18.1723 du 6 Juin 2018, le Conseil Municipal a fixé les tarifs de la taxe locale sur la publicité extérieure « TLPE » pour l'année 2019.

L'article 16 de l'ordonnance n° 2020-460 du 22 Avril 2020 portant diverses mesures prises pour faire face à l'épidémie de COVID-19 permet aux collectivités d'adopter un abattement compris entre 10 % et 100 % applicable au montant de la taxe locale sur la publicité extérieure « TLPE » due par chaque redevable au titre de l'année 2020.

Il est précisé que ce taux d'abattement doit être identique pour tous les redevables d'une même commune.

Cette disposition a été prise par le Gouvernement afin d'aider le commerce local dans une période difficile et de contribuer à la reprise de son activité grâce à la publicité.

- Vu l'article 16 de l'ordonnance n° 2020-460 du 22 Avril 2020,
- Vu la dérogation aux articles L.2333-8 et L.2333-10 du Code général des Collectivités Territoriales
- Vu l'avis favorable de la Commission « Finances » réunie le 16 Juin 2020,
- Considérant l'exposé qui précède,

Il est proposé au Conseil Municipal :

⇒ d'**ADOPTER** un abattement de 100 % applicable au montant de la taxe sur la publicité locale extérieure « TLPE » due par chaque redevable de la commune au titre de l'année 2020.

Les conclusions du rapport mises aux voix sont adoptées :

Pour	29
Abstention	0
Contre	0

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme

Le Maire,

Sylvie BUTIN

Nota : Le Maire certifie que le compte-rendu du Conseil Municipal a été affiché à la porte de la Mairie **le 25 Juin 2020**.

Pour extrait conforme

Le Maire,

Sylvie BUTIN